

Contact : dechets.molene@ccpi.bzh / 06 84 05 70 91

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES DECHETS D'AMIANTE CIMENT - PARTICULIER

Le service public de gestion des déchets, particulièrement complexe à Molène, est dédié à la collecte et traitement des déchets des ménages. Pour mémoire, les professionnels intervenant sur l'île sont tenus d'assurer eux-mêmes l'évacuation de leurs déchets par l'intermédiaire d'un prestataire privé agréé. Les particuliers faisant appel à des entreprises pour des travaux sont dans l'obligation de s'assurer que les déchets produits (tous) sont correctement repris par les professionnels et rapatriés sur le continent.

LE RISQUE AMIANTE :

L'amiante représente un danger pour la santé. Par des atteintes à l'intégrité du matériau (frottements, casses, découpes, chocs, ...), les fibres d'amiante se fractionnent en particules microscopiques qui, une fois inhalées, migrent jusque dans les alvéoles pulmonaires et la plèvre. Elles représentent ainsi un risque important de cancers des poumons, de la plèvre, du larynx ou encore des ovaires.

RECEPTION DE DECHETS D'AMIANTE :

Actuellement sur le territoire Pays d'Iroise Communauté, la collecte d'amiante en déchèteries sur le continent n'est plus autorisée depuis 2022, charge aux particuliers de faire appel à une entreprise

Exceptionnellement, compte tenu de la spécificité du milieu insulaire de Molène, Pays d'Iroise Communauté est en mesure de réceptionner les déchets d'amiante ciment. Pour les raisons réglementaires en matière de santé et d'environnement, la réception est encadrée.

Après une prise de rendez-vous téléphonique pour qualifier le déchet amianté, une estimation conjointe du volume des déchets est réalisée pour fournir des saches adaptées. Une fiche d'identification de vos déchets vous sera transmis, qui devra être complétée et signée, pour remise à l'agent lors de la réception du dépôt sur rendez-vous.

Contacter l'agent sur Molène au 06 84 05 70 91 ou dechets.molene@ccpi.bzh

Déchets acceptés

Uniquement les déchets d'amiante lié à un matériaux inerte (amiante ciment) **ayant conservé leur intégrité** seront acceptés. Par exemple :

Plaques amiante ciment



Ardoises amiante ciment



Conduits amiante ciment



Conditionnement des déchets

L'évacuation des déchets contenant de l'amiante doit respecter des règles très strictes afin de garantir la sécurité de tous et de prévenir tout risque pour la santé publique.

Pour la réception, les déchets devront être **entièrement et hermétiquement conditionnés** par vos soins. Aucun autre conditionnement ne sera accepté sur le centre de transfert, les colis devront être conformes dès votre arrivée sur place.

Différents moyens de conditionnement sont mis à votre disposition, à retirer avant le jour de livraison

	BIG-BAG Déchets concernés : ardoises , conduits amiante ciment Dimensions : 1 m x 1 m x 1 m ou 0.9 m x 0.9 m x 1,10 m selon disponibilité Fermeture par lacet et adhésif en col de cygne
	MULTISAC Déchets concernés : plaques d'amiantes , conduits amiante ciment Dimensions : 2,5 m x 1,50 m x 0,3 m selon disponibilité Fermeture par lacets

Les couts de prestations de transport, traitement de déchets et traçabilité sont pris en charge sans frais par la collectivité dans la limite d'un volume ordinaire d'un ménage (2m3)

ACCEPTATION - REFUS

En cas de non-conformité liée à un déchet non accepté, à un conditionnement non hermétique, ou tout autre non-respect des modalités décrites ci-dessus, Pays d'Iroise Communauté se réserve le droit de refuser la réception des déchets.

Pour rappel, le dépôt sauvage est passible d'une amende jusqu'à 15 000 € au titre du non respect du code de l'environnement.

En cas d'acceptation de la livraison, il vous sera remis à postériori copie du Bordereau de Suivi de Déchets d'Amiante (BSDA)

Cette procédure est mise en place suite à des dépôts non conforme sur le centre de transfert demandant de faire intervenir du personnel habilité et demandant une logistique très importante pour le conditionnement uniquement engendrant des couts excessifs.

Fermeture en col de cygne :

